

ARGUMENTAIRE SYNTHETIQUE

Notre refus de la chasse repose sur 4 axes : **Ethique, Ecologique, Sécuritaire et Sociétal.**

Ethique

- La chasse en France n'est plus pratiquée par nécessité vitale : à l'origine activité de subsistance, elle revêt désormais un caractère ludique, il s'agit d'un loisir.
- La chasse consiste à traquer et tuer des animaux. La démarche est intentionnellement agressive ; la mort n'est pas accidentelle, elle est recherchée et constitue l'aboutissement.
- Les animaux sont des êtres sensibles. Les travaux scientifiques ont maintenant largement démontré que les mammifères et les oiseaux partagent notre univers sensoriel et émotionnel. Ils éprouvent des sentiments, une volonté. Ils ressentent notamment la peur et la souffrance.



Piégeage, déterrage, enfumage... Accepterait-on de faire subir cela à un chien ? Pourtant, chiens et renards partagent le même univers sensoriel et ressentent autant le stress et la douleur.

Par conséquent, on ne peut faire un amusement de la souffrance et de la mort d'un animal ; un loisir qui consiste à tuer des animaux est inacceptable. La chasse en France est donc éthiquement condamnable.

Ecologique

- Environ **40 millions d'animaux sauvages sont tués** chaque année par les chasseurs en France. Il en résulte un affaiblissement numérique de certaines populations d'animaux chassés.
- Le dérangement engendré par les chasseurs cause une modification et réduction de la distribution géographique des espèces (très visible chez les oiseaux d'eau), des pertes d'énergie provoquant une diminution de survie (diminution du temps de repos et de nourrissage, augmentation du temps de surveillance et de fuite), une baisse du succès de reproduction.
- La chasse sélectionne, pour certaines espèces, au fil des années, une population d'animaux craintifs, aux distances de fuite anormalement élevées (très visible chez le Chamois par ex.). Ces animaux stressés, sensibles au dérangement, forment une population fragilisée et démographiquement peu dynamique.
- Chaque année, environ **20 millions d'animaux sont élevés puis introduits dans la nature** par les chasseurs, afin de servir de cibles vivantes et garantir des « tableaux » de chasse satisfaisants. Inadaptés aux conditions de vie naturelle, ne sachant ni se nourrir ni se protéger, ils ne peuvent assurer l'avenir des espèces. De plus, ces lâchers d'animaux affaiblissent les dernières populations naturelles par l'apport de maladies issues des élevages, perturbent les écosystèmes et causent une grave pollution génétique de la faune.
- L'usage de cartouches au plomb (maintenant interdit en zone humide) a provoqué le saturnisme, maladie ayant contaminé jusqu'à plus de 60 % des individus de certaines espèces de canards.

Par conséquent, la chasse a un impact quantitatif et qualitatif néfaste pour la faune. Elle contribue, de manière directe (les « prélèvements ») et indirecte (le dérangement), à la diminution des effectifs des espèces. De plus, elle altère le comportement et l'état de santé des espèces chassées. La chasse est donc condamnable pour des raisons écologiques.

Sécuritaire

- La chasse, du fait de l'usage en plein air d'**armes dont la portée atteint plusieurs kilomètres**, est un loisir dangereux. Il n'existe **aucun moyen pour se protéger** efficacement (si ce n'est renoncer tout simplement à aller en campagne plus de la moitié de l'année).
- On recense chaque année environ **180 accidents de chasse**, dont 20 mortels.
- La chasse est le **seul loisir qui blesse et tue fréquemment des personnes ni pratiquantes, ni spectatrices**. En effet, cette activité est **dangereuse pour l'ensemble de la population** (autres usagers de la nature, automobilistes, habitants...)



Par conséquent, la chasse pose un problème de sécurité publique. Elle est donc condamnable pour des raisons de sécurité.

Sociétal

- Les chasseurs constituent un **puissant lobby** qui défend des **intérêts privés contre l'intérêt général** et qui parvient à imposer une législation **à l'encontre de la volonté et des attentes de la majorité**.
- En accaparant la nature et en établissant une **ambiance d'insécurité**, la chasse est incompatible avec les autres loisirs de plein air. Ne pouvant profiter sereinement de leur activité, certains y renoncent en période de chasse. Une infime partie de la population (1,5 %) **empêche la majorité de jouir d'un droit** des plus élémentaires : l'accès aux espaces naturels.
- La chasse **nuît au développement d'un tourisme vert** et à l'observation facile d'une faune riche et variée.
- La chasse est l'école de la **violence**, de la passion des **armes**, du goût de **tuer**. Or, notre société veut prôner des valeurs telles que la bienveillance, la solidarité, la non-violence, le respect du vivant.
- 87% des français-es souhaitent un **élargissement aux animaux sauvages de la loi protégeant contre les mauvais traitements** (loi actuellement réservée aux animaux domestiques et captifs), ce qui est **en contradiction avec la poursuite de la chasse**, pratique source de nombreuses souffrances intrinsèques.

Par conséquent, la chasse est en décalage avec les attentes et aspirations de notre société.

Conclusion

Nous pensons qu'il est pertinent de mettre en question la place de la chasse dans notre société au 21^{ème} siècle. Un loisir consistant à tuer des animaux est inadmissible. L'animal, reconnu comme être sensible, ne doit plus être la proie d'individus dont l'objectif est de lui donner la mort, de surcroît à des fins ludiques. Cette activité est à l'origine d'un préjudice écologique important et empêche toute protection efficace de la biodiversité. Dans un contexte de réduction des habitats naturels, de développement des activités humaines notamment du trafic routier, de l'agriculture intensive et de pollutions diverses, la chasse constitue l'action de trop sur la biodiversité déjà suffisamment éprouvée. De plus, avec la destruction massive et systématique des animaux prétendus « nuisibles », notre pays est le premier à exceller dans l'élimination aussi irréfléchie qu'irresponsable de la faune sauvage. La chasse perturbe le légitime souhait de quiétude des utilisateurs des milieux naturels et forestiers. Il est intolérable que les amoureux de la nature, promeneurs, randonneurs, vététistes, cavaliers, etc., voient leur vie mise en danger et que certains renoncent tout simplement à leurs activités en période de chasse. En défendant des valeurs telles que la non-violence et le respect du vivant, notre société moderne et progressiste souhaite établir de nouveaux rapports avec le monde animal. Cette déclaration de guerre à la faune, que représente la chasse, est indigne de notre société civilisée du 21^{ème} siècle, elle est du reste condamnée par la majorité des citoyen-ne-s.

Face à cela, des arguments tels que *tradition* et *ruralité* ne sont plus recevables.

La biodiversité ne doit plus être aux mains d'une corporation aux intérêts privés, contestés et contraires à l'intérêt général. La gestion de la faune sauvage doit être confiée à un organisme d'Etat composé de fonctionnaires compétents et de scientifiques, représenté par des instances départementales. Son rôle serait d'établir les conditions d'une cohabitation harmonieuse et pacifique entre la faune et les activités humaines.